

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1171

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Convention avec la société Enedis pour le raccordement de la ZAC Mermoz sud au réseau public de distribution haute tension (HTA)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1171**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Convention avec la société Enedis pour le raccordement de la ZAC Mermoz sud au réseau public de distribution haute tension (HTA)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération ZAC Mermoz sud dans le 8ème arrondissement de Lyon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le quartier de Mermoz se situe dans le secteur en pleine mutation de l'entrée est de la Ville de Lyon, marqué par l'arrivée de la ligne de tramway T6. La requalification urbaine de ce site a débuté en 2011 avec la démolition de l'autopont, qui scindait le quartier de Mermoz en 2 sous-ensembles, et la requalification de la ZAC à Mermoz nord, au titre du 1^{er} programme national de rénovation urbaine (PNRU1), réalisée sous forme d'une ZAC en régie.

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu le quartier de Mermoz Sud comme priorité régionale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), afin de poursuivre le processus de reconquête engagé au nord et permettre sa requalification.

Pour mettre en œuvre ce projet urbain, la création d'une ZAC, menée en régie directe, a été approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1701 du 12 décembre 2016 et le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil n° 2022-1055 du 14 mars 2022.

II - Programmation des travaux et financement

Le projet entre en phase opérationnelle avec le déploiement du réseau de chaleur urbain au 2^{ème} trimestre 2022.

Les travaux d'aménagement préparatoires et la pose des réseaux structurants débiteront, quant à eux, au 3^{ème} trimestre 2022, dont l'alimentation électrique de la zone par Enedis, concessionnaire du réseau public d'énergie, pour permettre la desserte des futurs îlots à bâtir.

Afin de définir les modalités techniques et financières des travaux rendus nécessaires, une convention doit être établie entre la Métropole de Lyon, aménageur de la ZAC, et Enedis.

Les travaux de raccordement seront réalisés par la société Enedis, dont le financement est pris en charge à 60 % par la Métropole et 40 % par Enedis.

Sur la base des éléments de programme transmis par la Métropole, la société Enedis a établi une puissance de raccordement de l'ordre de 6 439 kilovoltampère (Kva) et un chiffrage des travaux estimé à 817 280 € HT, dont 490 368 € HT à la charge de la Métropole et 326 912 € HT à la charge d'Enedis.

Les participations financières de la Métropole seront versées au fur et à mesure de la réalisation des ouvrages, sur la base du coût effectif de ces travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de raccordement de la ZAC Mermoz au réseau public de distribution HTA, prévoyant une participation financière de la Métropole estimée à 490 368 € HT,

b) - la convention cadre pour le raccordement au réseau public de distribution HTA entre la Métropole et la société Enedis.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation d'engagement P17 - Politique de la ville individualisée le 14 mars 2022 pour un montant de 30 265 454 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe sur l'opération n° 4P17O5332.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2022 - chapitre 011 pour un montant de 490 398 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-277164-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
